

L'éducation, un bien public

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE IRDP



Simone Forster

L'économie de marché pénètre dans le monde de l'éducation, il s'agit de créer une certaine émulation afin d'améliorer la qualité des prestations. Les résultats s'avèrent mitigés.

En économie, on dit qu'un bien est public s'il est « non-rival », c'est à dire si chacun peut en faire usage sans en priver les autres. C'est le cas de l'éclairage public. Pour certains biens, les usagers paient le matériel qui leur permet de capter le bien public : raccordement au tout-à-l'égout, postes de télévision, etc. Les services publics génèrent des externalités positives utiles à tous, à l'économie et aux entreprises (enseignement, information, culture). Certains services sont gratuits car on estime que leurs effets externes sont positifs et importants. C'est le cas de l'enseignement obligatoire. D'autres sont payants : électricité, service postal, transports ferroviaires. Certains étaient privés et ont été étatisés : c'est le cas

des CFF que la Confédération racheta en 1902. Aujourd'hui on envisage de privatiser certains grands services publics car on estime que leur gestion manque de rigueur et qu'ils coûtent trop cher parce qu'ils échappent à l'aiguillon de la concurrence. C'est ainsi que les chemins de fer britanniques furent privatisés, de même que les sociétés électriques américaines. En fait, il n'existe pas de règle universelle de partage des compétences entre les services publics et privés mais des solutions souvent temporaires. L'Etat a besoin du marché afin de baisser les coûts et de stimuler l'innovation, et le marché a besoin de l'Etat pour maintenir une certaine équité et une cohésion sociale.

Et l'éducation ?

L'éducation était considérée comme un service public. Elle tend aujourd'hui à devenir un marché. Cette évolution n'est pas récente si l'on songe au marché des manuels scolaires (France : 11 % du chiffre d'affaire de toute l'édition) ou à celui des constructions. Elle revêt toutefois de nouveaux aspects. Ainsi, par exemple, de nombreux élèves américains font leurs devoirs, exercent leur anglais et leurs maths à distance sur internet avec des professeurs indiens payés par des entreprises d'éducation américaines. Ce service est évidemment payant. Il remporte un vif succès car les enseignants indiens sont bien moins cher que leurs collègues américains et tout aussi efficaces. Autre exemple : l'Etat du Maryland a décidé récemment, face à ses difficultés budgétaires, de vendre certaines écoles publiques à la Edison School incorporated, la plus importante société américaine de management scolaire. Les enseignants doivent faire acte de candidature auprès de la société s'ils veulent garder

leur emploi. Celle-ci possède quelque 100 écoles dans 44 Etats. Elle instruit 75 000 élèves (2002). Son curriculum a été réalisé par l'Université John Hopkins. L'Edison School incorporated promet de nouvelles méthodes d'enseignement plus performantes. En fait, l'évaluation de ces écoles montre que, en général, elles ne font ni mieux ni moins bien que les écoles gérées par le secteur public. Le Chili a ouvert la voie de la privatisation de l'enseignement peu après la prise de pouvoir du Général Pinochet (1973). La gestion de l'éducation est mixte. L'Etat détient un rôle cadre mais l'enseignement est décentralisé et la gestion privée importante (50 % des élèves fréquentent des écoles privées). Dès 1990, une nouvelle loi constitutionnelle octroie aux établissements de tous les degrés la compétence d'élaborer et d'appliquer leur propre curriculum. Leur gestion est du ressort des municipalités ou d'entreprises privées.

Libre choix de l'établissement et chèques éducatifs

L'économiste Milton Friedman a lancé, dans les années 1950, l'idée d'un budget éducatif individualisé sous la forme de chèques-éducation (*voucher*). En gros, plutôt que de subventionner les écoles, on donne aux parents l'argent destiné à l'enseignement de leurs enfants. Ils peuvent opter pour l'établissement de leur

choix, privé ou public. Ce principe crée un marché où les écoles sont en concurrence. Praticué dans certains Etats des USA (Ohio, Wisconsin, Arizona), ce système est très discuté aujourd'hui. En Suisse comme ailleurs. En 1983, une initiative parlementaire *Für eine freie Schulwahl* (pour un libre choix de l'école) fut rejetée dans le

Deux écolières californiennes font leurs devoirs, aidées par un «tutor» en Inde



canton de Berne. Cette question ressurgit au Tessin en 1997 où le chèque-formation subventionnant les parents qui inscrivent leurs enfants dans des écoles privées fut adopté par le Grand Conseil.

Le libre choix de l'établissement se répand en Europe (Belgique, Autriche, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Royaume-Uni, Espagne). Les parents peuvent inscrire leurs enfants, dans la limite des places disponibles, à l'école de leur choix. Ils sont régulièrement informés des politiques d'admission, des programmes, de l'organisation de l'inspection, et des questions financières. Les représentants

des associations de parents sont impliqués dans les contrôles de qualité et de gestion financière des établissements et ont aussi un droit de regard sur les choix à caractère pédagogique (Danemark, Espagne, Irlande, Islande, Pays-Bas). Aux Pays-Bas, la loi de 1992 impose à toutes les écoles la création d'un Conseil de participation parents/enseignants. Les compétences de chaque partie sont clairement définies et les questions traitées relèvent autant de l'organisation que des pédagogies (didactiques, expériences, plans d'études, horaires, etc.). La Suède, la Finlande et l'Autriche ont des pratiques semblables. En Finlande, les parents sont impliqués dans les projets éducatifs, l'élaboration et l'application des curricula. Même situation en Autriche où les parents sont représentés aux divers échelons du système éducatif et participent aux décisions au sein des conseils d'école (*Schulforum*). Ils se prononcent sur toutes les questions de l'enseignement et de la gestion du budget scolaire. Un bémol à ces réformes : ce sont les parents des classes moyennes et aisées qui donnent le ton.

Compétition mondiale dans l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est devenu aujourd'hui un marché où la concurrence entre les pays et les établissements se fait de plus en plus vive. Compétition pour attirer les étudiants et les meilleurs professeurs, ouverture de campus délocalisés à l'étranger. *L'enseignement supérieur est devenu un marché où s'affrontent des établissements et des pays, un espace de concurrence entre économies et systèmes éducatifs* (Le Monde 2,3 octobre 2005). La matière grise est une matière première très convoitée et les établissements rivalisent de stratégies afin d'attirer des étudiants étrangers. L'Université de Genève affiche un taux record de près de 40 % d'étudiants étrangers venus de 142 pays. A titre de comparaison Harvard en compte 18 %¹. Selon l'OCDE, les Etats-Unis détiennent 28 % des parts de marché de l'enseignement supérieur, le Royaume-Uni 12 %, l'Allemagne 11 %, la France 10 %, l'Australie 9 % et le Japon 4 %. Les grandes écoles ouvrent des filiales à l'étranger. Ainsi les grandes universités des Etats-Unis créent des succursales en Chine et dans les pays pétroliers arabes. Le MIT a créé récemment deux nouveaux campus l'un en Irlande, l'autre à Dubaï. Une proposition de motion présentée au Grand Conseil de Genève (motion 1642, juin 2005) intitulée « Genève, capitale de

l'éducation » demande que tout soit mis en œuvre afin d'attirer de *nouveaux instituts issus de grandes universités étrangères. Si Stanford, Virginia Tech ou l'Université de Chicago, par exemple, ouvraient des antennes à Genève, cela changerait la face de ce canton pour toujours*. Les entreprises financent aussi des enseignements ou des programmes de recherche. L'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT) réalise chaque année une centaine de projets dont un grand nombre en collaboration avec des partenaires industriels. L'entreprise genevoise de biotechnologie Serono finance un poste de professeur en endocrinologie de la reproduction durant 5 ans, chaire ouverte en commun par les Universités de Lausanne et de Genève. L'enseignement de l'arménien est assuré à l'Université de Genève par la Fondation des frères Goukassiantz.

Les universités et les grandes écoles font de la communication un enjeu stratégique. Elles se profilent aussi en décrochant les labels de qualité des agences d'accréditation les plus prestigieuses (AACSB, Equis). Dans ce contexte de concurrence, les palmarès des grands journaux comme le Financial Times deviennent aussi importants pour les recteurs que l'indice boursier pour un chef d'entreprise.

² Genève. Mot du recteur : Promotion exogène, André Hurst, 24 octobre 2005